

Contactez l'équipe du



05 61 13 20 78

snalctoulouse.com

Action sociale

Nous l'ignorons souvent mais nous avons droit à de nombreuses prestations sociales. N'hésitez pas à les demander.

1. Les prestations interministérielles (PIM)

- [PIM "allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de moins de 20 ans"](#)
- [PIM "Allocation aux parents d'enfants en situation de handicap entre 20 et 27 ans, non bénéficiaires de l'AAH, poursuivant des études, une formation ou un apprentissage"](#)
- [PIM "prestation séjours d'enfants"](#) soumises à des conditions de ressources. Le quotient familial déterminé à partir du revenu brut global de l'avis d'imposition N-1 et du nombre de parts, ne doit pas dépasser 12 400 euros.
- [PIM "Subventions pour séjours d'enfants en situation de handicap en vacances spécialisées"](#)
- PIM "subvention repas" (aucun dossier à télécharger) : L'administration participe au prix des repas servis dans les restaurants (inter)administratifs (les repas pris dans les établissements scolaires publics par leurs personnels ne sont donc pas concernés, en raison des tarifs commensaux). Cette subvention est allouée au profit des agents titulaires, ou sous contrat de droit public, en activité, (sont exclus les agents payés sur les crédits propres de l'établissement et les contractuels de moins de 10 mois), dont l'indice nouveau majoré (INM) figurant sur le bulletin de paye + NBI est inférieur à 480. Elle est consentie sous la forme d'un abattement sur le prix du repas et ne peut être servie directement aux agents.

Qui peut profiter des PIM ? Téléchargez > [CE DOCUMENT](#) <

Quels taux sont applicables ? Téléchargez > [CE DOCUMENT](#) <

2. Les aides spécifiques d'initiative académique (ASIA)

- [L'aide à la prise en charge de contraintes particulières à la fonction d'AESH-I](#)
- [L'aide aux activités culturelles et sportives pour les enfants de moins de 16 ans](#)
- [L'aide aux agents parents d'enfant\(s\) poursuivant une année d'étude](#)
- [L'aide au paiement aux frais de caution des familles monoparentales](#)

Qui peut bénéficier des ASIA ? Téléchargez > [CE DOCUMENT](#) <

3. Secours et prêts à courts termes et sans intérêts

Les **secours et les prêts à courts termes et sans intérêts** sont accordés par le recteur d'académie **après entretien avec l'assistante sociale du personnel du département d'exercice et après avis de la commission départementale d'action sociale (CDAS)** dans le respect de la confidentialité et celui du cadre du secret professionnel.

Textes de référence : circulaire n°2007-121 du 23 juillet 2007 /lettre du 9 février 2012

4. Actions concertées MGEN / EN

Si vous adhérez à cette mutuelle, la MGEN peut participer à hauteur d'un montant équivalent à celui du MEN pour :

- les équipements spéciaux en lien avec les prestations handicap-dépendance,
- les centres de vacances d'enfants en situations de handicap,
- la tierce personne non prise en charge par la Sécurité sociale pour actifs et retraités à domicile ou en établissement,
- la réservation de lits et places en EHPAD et établissements pour personnes en situation de handicap,
- les réseaux PAS (Prévention Aide Suivi) et CNR (Centre National de Réadaptation).

Pour en savoir plus sur le sujet consulter aussi [le site du Ministère.](#)

Pour accéder à la liste des aides cliquez sur > [CE LIEN](#) <

Consultez le site [web du SNALC Toulouse](#)

ou  05 61 13 20 78

ou  S3@snalctoulouse.fr